



# Petit Chef du Pilat

## CONTACT ORGANISATEUR

Ligue de l'enseignement de la Loire  
Vacances pour tous  
6 rue Buisson CS 50514  
42007 Saint-Etienne Cedex 1  
Tél. 04 77 49 54 85 - Fax 04 77 49 54 80  
vacances@laligue42.org

En savoir plus : [www.vpt-ligue42.org](http://www.vpt-ligue42.org)

### Les indispensables :

Bonnes chaussures de marche  
Sac à dos, gourde  
Sac de couchage (Obligatoire)

## Petit chef du Pilat

**8-12  
ANS**

Viens découvrir les plaisirs de la cuisine !

**Centre La Traverse au Bessat**

**Ref 04200201**

Cinq séances de cuisine encadrées par un chef cuisinier, mais aussi la visite d'un atelier de fabrication de confiseries, l'élaboration de ton livre de recettes, la création de ton propre restaurant et repas à thème...

Atelier du goût, panier du chef, jeux de dégustation mystère par équipe, soirée cocktail, fabrication du pain...tu seras en cuisine chaque jour avec notre chef à la découverte de nouvelles astuces et recettes étonnantes !

**Le Centre** : Implanté au coeur du petit village du Bessat, à 1170 mètres d'altitude, le centre « La Traverse » est le lieu idéal pour effectuer une première colo.  
Chambres de 4 lits avec sanitaires à chaque étage.



## ACTIVITES

La colo « P'tits chefs du Pilat » te propose de découvrir l'univers de la cuisine, de goûter à nouvelles saveurs, de développer ton sens du goût, d'apprendre les techniques de base et d'utiliser le matériel de cuisine en toute sécurité. En une semaine tu découvriras chaque jour de nouveaux aliments, Simon le chef cuisinier te donnera pleins d'astuces pour éviter le gaspillage (et oui nous sommes un centre écoresponsable !).

### Activité Cuisine :

Composition des menus, apprentissage des goûts et de l'équilibre alimentaire, gestion d'un budget, rencontre des producteurs du Pilat, leurs réalisations et dégustations de plats et desserts, décoration de table, dressage des plats...

À la fin de la semaine tu repartiras avec le livret des recettes du séjour afin de les réaliser tout seul à la maison.

### Activités autres :

Et une fois le ventre plein, les activités de pleine nature seront là pour aider à la digestion (chasse au trésor, jeux de pleine nature), visite et fabrication de bonbons, visite d'une ferme.

## ORGANISATION DU SEJOUR

Notre centre est un établissement ouvert toute l'année, accueillant des séjours de vacances mais aussi des classes de découverte de l'Education Nationale. Le centre est dirigé par un directeur permanent, il est épaulé par 1 directeur(trice) adjoint, 1 assistant(e) sanitaire, un cuisinier permanent et des animateur(trice)s BAFA.

L'ensemble de l'équipe construit le projet pédagogique dans le but de faire passer les meilleures vacances possibles à tous les participants, en répondant aux attentes individuelles et collectives, tout en favorisant l'autonomie de chacun. Notre projet vise à ce que le jeune reste l'acteur principal de son séjour dans le respect des règles de vie préétablies. Séjour agréé DDCS.

## L'ALIMENTATION

Dans tous nos séjours, nous tâcherons de mettre en place une alimentation de qualité, équilibrée. Simon, jeune cuisinier de métier, transforme des matières premières en plats savoureux pour proposer aux enfants du « fait maison ». Ces aliments sont issus pour une bonne partie de l'agriculture biologique (épicerie, lait, œufs et pain...) et de l'agriculture locale (bœuf, yaourts, fromages, jus de pomme...).

S'agissant de séjours collectifs organisés par une association laïque, il nous est impossible de tenir compte d'exigences personnelles particulières à caractère non médical (viande halal ou casher, régime végétarien ou végétalien...).

**Allergies alimentaires :** il est indispensable de nous transmettre, dès l'inscription, tous les documents médicaux afin que nous puissions organiser la restauration en fonction.

## LES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Fiche sanitaire et dossier médical :

La fiche sanitaire dûment remplie et signée sera remise en main propre au responsable du convoi au départ ou, en cas de rendez-vous sur place, au responsable d'accueil.

En cas de traitement médical en cours, joindre la copie de l'ordonnance et les médicaments en quantité suffisante. C'est l'assistant(e) sanitaire du centre de vacances qui assure la délivrance des médicaments auprès des jeunes, dans le respect de la réglementation en vigueur, à savoir : Attention, les médicaments doivent impérativement être accompagnés d'une copie de l'ordonnance à jour.

A défaut de la copie de l'ordonnance, nous ne pourrions administrer aucun médicament

## DES NOUVELLES DE VOTRE ENFANT

**Par courrier :** Centre la Traverse - 2 Rue Traversière - 42660 LE BESSAT

**Par téléphone :** Dans le respect de la vie collective et du rythme de l'enfant, les téléphones portables sont interdits.

Pour avoir des nouvelles de votre enfant nous vous conseillons le blog [ondonedesnouvelles.com](http://ondonedesnouvelles.com)

Colos LE BESSAT AUTOMNE 2020

**Mot de passe :** 5cdj86

Chaque jour les enfants peuvent lire et répondre aux mails qu'ils reçoivent de leurs parents.

Les enfants pourront joindre leurs parents par téléphone 3 fois par semaine. Les téléphones portables seront récupérés à l'arrivée et placés dans des enveloppes personnalisées au nom de l'enfant. Seuls les enfants de plus de 12 ans pourront, s'ils le souhaitent, conserver leur téléphone, mais ne pourront l'utiliser que sur les temps autorisés. Toute utilisation hors de ces temps pourra entraîner la confiscation de ce dernier.

L'utilisation du téléphone du centre ne doit se faire qu'en cas d'urgence au 04 77 20 40 05.

## OBJET DE VALEUR

La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (lecteur mp3, bijoux, CD, etc...). Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès constat et, en tout état de cause, avant la fin du séjour. Attention les vols, dégradations ou pertes ne sont pas couverts par notre Association.

Le Centre La Traverse décline toute responsabilité quant à la « disparition » d'un objet de valeur pendant le séjour.



## PRATIQUE ADDICTIVES

La loi française interdit la consommation d'alcool aux mineurs et la consommation de tabac dans les lieux publics et spécialement dans les centres de vacances. La loi interdit également la consommation de drogues et de produits stupéfiants. Si elle n'était pas respectée, nous aurions obligation légale de déclarer ces infractions au procureur de la République.

## ASSURANCE

Tous les participants à nos séjours sont couverts par l'assurance du centre de vacances. En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la sécurité sociale et de la mutuelle.

Toute disparition ou détérioration d'objets devra être impérativement signalée par votre enfant au Directeur dès qu'il s'en apercevra et, en tout état de cause avant la fin du séjour.

Nous vous rappelons que les pertes d'objets, les vols dans les véhicules, les bijoux et les espèces ne sont pas garantis par l'assurance. En conséquence, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, de disparition ou même de détérioration.

## PREPARER VOTRE SEJOUR

► Trousseau de séjour / trousseau spécifique :

La valise doit impérativement être étiquetée au nom de l'enfant et à son adresse, avec la précision du lieu de séjour.

Une fiche de trousseau indicative sous forme d'inventaire vous a été transmise avec le carnet de voyage.

Nous vous rappelons que l'inventaire de toutes les affaires de vos enfants est la seule pièce qui puisse permettre de contrôler efficacement le contenu de la valise. Aussi doit-il être le plus précis possible sans oublier les objets de types montre, lunettes de soleil... L'inventaire doit être fixé dans le couvercle de la valise et nous vous conseillons d'associer votre enfant à son élaboration.

Pour les moins de 12 ans, le trousseau doit être marqué au nom de l'enfant. A l'arrivée et au départ, les animateurs vérifieront les inventaires.

Au-delà de 12 ans, le jeune sera autonome sur son inventaire mais il reste conseillé de marquer les vêtements.

Le lavage du linge est prévu uniquement sur les séjours de deux semaines et plus.

## L'ARGENT DE POCHE

Pour quelques souvenirs et cartes postales...

Une somme maximale de 10€ nous semble raisonnable pour un séjour d'une semaine. L'argent de poche doit impérativement être remis au responsable du voyage dans une enveloppe, sur laquelle sera porté le montant ainsi que les «nom et prénom» de l'enfant. Le solde sera restitué à l'enfant en fin de séjour. Aucun crédit ne lui sera consenti.

## COMPORTEMENT GENERAL

Tout a été mis en œuvre pour que votre enfant passe des vacances inoubliables et riches en découvertes. Cependant, si son comportement était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à sa charge.

# MEMO

A envoyer obligatoirement « 15 jours avant le début du séjour » : toutes les informations qui seraient importantes de nous faire connaître (ex : régime alimentaire spécial, allergies...)

Attention, en l'absence de la réception de ces documents, le centre ne pourra pas accueillir votre jeune.

### Documents à remettre le jour du départ :

- Fiche sanitaire complétée et signée (avec n° de portable des parents pour contact en cas de besoin)
- Imprimé droit à l'image complété et signé
- Argent de poche dans une enveloppe au nom de l'enfant (avec montant)
- Copie ordonnance et médicament si traitement

**Bon séjour avec Vacances Pour Tous !**



Centre d'accueil  
**La TRAVERSE**  
LE BESSAT (Loire)



Nom, prénom  
de l'enfant

Sexe

Age

Colo

Séjour du

au

## FIGHE INDIVIDUELLE DE TROUSSEAU

Nb	VETEMENTS	Arrivée centre	Départ centre	Observations
6 à 8	tee-shirt			
6 à 8	Slips/ culottes			
6 à 8	Paires de chaussettes			
1	Pyjamas			
2	Pantalons/ Jeans			
2	Survêtement x2			
1	Blouson/ veste/ Anorak			
2	Pull chaud			
2	Sweet shirt			
1	K-WAY ou vêtement de pluie (indispensable)			
	<b>CHAUSSURES</b>			
1	Paire de baskets			
1	Chaussures de marche			
1	Pantoufles / chaussons			
	<b>DIVERS</b>			
1	Duvet ou Sac de couchage			
1	Lunettes de soleil			
1	Gants (pour les séjours hiver)			
1	Bonnet (pour les séjours hiver)			
1	Serviette de table			
1	Casquette			
1	Mouchoirs			
1	1 sac pour le linge sale			
1	1 petit sac à dos pour les balades			
1	1 gourde ou petite bouteille			
1	1 veilleuse si l'enfant en a besoin			
1	Appareil de photo (facultatif)			
	<b>POUR LA TOILETTE</b>			
2	Serviette de toilette			
1	Trousse de toilette			
1	Bonnet de douche (cheveux longs)			
	<b>SUPPL. SEJOUR CANI- TRAPPEUR et SEJOUR P'TIT AVENTURIER</b>			
1	Paire de chaussures de marche			
1	Veste ou Sweat chaud			
1	Lampe de poche			
	<b>SUPPL. SEJOUR P'TITS CHEFS DU PILAT</b>			
1	Paire de chaussure spécifique pour la cuisine			

**Cette liste est indicative et laissée à l'appréciation des parents...**

- Il est conseillé de marquer les vêtements au nom et prénom de l'enfant.
- Eviter toutes choses ou objets de valeur, et les vêtements qui craignent les activités de plein air.

**Document à nous retourner impérativement :**

## **Vacances Pour Tous**

6 rue Buisson – CS 50514  
42007 Saint-Etienne Cedex 1

### **Le mot de la Direction :**

Toute l'équipe est heureuse de t'accueillir pour un séjour placé sous le signe de la détente, de la convivialité et bien sûr de la vie en collectivité dans le respect de chacun. Sache que nous serons à ton écoute et que nous ferons le maximum pour que ton séjour se déroule dans les meilleures conditions afin que tu gardes de tes vacances, un inoubliable souvenir.

A très bientôt

## **Quelques éléments de vie collective tenant lieu de règlement intérieur**

**Alimentation :** Une attention toute particulière est portée sur la réalisation des repas, tant au niveau de la variété que de la qualité et de la quantité. Les participants ne mangeant pas de viande de porc doivent le signaler dès l'inscription. Seront aussi respectées toutes les allergies, ainsi que les intolérances, dûment notifiées pour des raisons médicales.

**Aucune autre différenciation alimentaire ne sera prise en compte.**

**Vie collective :** Les colons seront amenés au cours de leur séjour à participer à la mise en place et au débarrasage des tables A un rangement journalier de leurs lieux de vie : chambre, vestiaire, salles d'activité...

Une stricte séparation garçons / filles est observée dans l'attribution des chambres et tout manquement à cette règle conduirait à un renvoi immédiat.

**Argent de poche :** L'implantation du centre et le rythme de vie ne donnent que peu d'occasions aux jeunes de faire des dépenses. Il est donc conseillé de pas avoir d'argent de poche. S'il y en a, il sera directement confié aux animateurs référents du groupe afin d'éviter tout problème. Il en sera de même pour tout objet de valeurs (bijoux, vêtement de marque, jeux électronique...). Nous nous dégageons de toute responsabilité en cas de perte et casse, si ces derniers ne sont pas remis aux animateurs.

**Téléphone Portable :** Le téléphone portable est vivement déconseillé pendant la colonie. Pour donner des nouvelles un blog est alimenté tous les jours avec explication de votre journée et des photos souvenirs !! Il est possible que les familles envoient des messages aux jeunes. Les colons pourront appeler leur famille avec le téléphone du centre d'accueil aux horaires indiqués. Toutefois si il y a des portables, ces derniers seront récupérés par les animateurs et rendus aux jeunes au temps prévu à cet effet de 17h à 19h hors horaire le portable ne sera pas accessible.

**Comportement général :** Tout acte de vandalisme ou de dégradation volontaire, toutes formes de violences verbales répétées ou physique caractérisée, impliqueraient un renvoi immédiat de leurs auteurs, sans préjuger des poursuites qui pourraient être engagées ultérieurement. La possession de substances illicites, la culpabilité de vol constatée ainsi que tout comportement pouvant nuire à la sécurité du participant ou à celle de ses camarades, sont aussi des motifs de renvoi immédiat.

**Tabac :** Règle générale : **l'usage du tabac** est totalement **proscrit** durant tout le séjour. A titre EXCEPTIONNEL et uniquement pour les jeunes âgés de **16 ans révolus** et pour lesquels un **accord manuscrit** aura été donné au bas de ce document par leur responsable légal, une pause cigarette pourra être organisée **après les repas de midi et du soir**. Celle-ci aura toujours lieu en présence d'un animateur et dans un lieu extérieur spécifique. Toute infraction constatée à cette règle conduirait à un renvoi immédiat pour son auteur.

**Autorisation exceptionnelle de fumer :** (Pour les jeunes de plus de 16 ans) **A compléter manuellement**

Je soussigné(e) Mr ou Mme .....

**Attention :** En cas de renvoi, aucun remboursement ne pourra être exigé et les frais de retour (Participant + accompagnateur) seront facturés à la famille ou à la collectivité ayant inscrit le jeune.

Nom de la famille ou de l'organisme : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Nom et prénom du participant : .....

La signature de ce règlement, implique sa lecture et son acceptation sans réserve dans son intégralité.

**Le responsable légal ou la collectivité**

Nom.....

Prénom .....

Signature : .....

**Le participant**

Nom.....

Prénom.....

Signature.....